Déposé au Greffe
le 07 AOUT 2007
sous le N° 2707694
RCS N° 94 B 810

CIF SERVICES
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 769.792 Euros
siège social : 10, rue de Bel Air
44000 NANTES
397 486 937 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2007

Procès-verbal de délibérations

L'an *DEUX MILLE SEPT*

Le VINGT-DEUX juin,
à ONZE heures TRENTE minutes

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur la convocation faite par la gérance, conformément aux dispositions statutaires.

Sont présents ou représentés :

- *Le CREDIT IMMOBILIER FAMILIAL DE NANTES*
 titulaire de 69.206 parts sociales, ci 39.206 parts
 représenté par Mme Sylvie MEIGNEN

- *CIF BEL AIR*
 titulaire d'1 part sociale, ci 1 part
 représenté par M. Georges BOUCHARD

- *M. Georges BOUCHARD*
 titulaire d'1 part sociale, ci 1 part

- *M. Guy MOREAU*
 titulaire d'1 part sociale, ci 1 part

- *Mme Sylvie MEIGNEN*
 titulaire d'1 part sociale, ci 1 part

 Le total des parts présentes ou représentées
 est de 39.210 parts sociales, ci 39.210 parts

Sont absents :

- *Le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS (CIFP)*
 titulaire de 2.406 parts sociales, ci 2.406 parts

- *GROUPE CIF SA*
 titulaire de 6.495 parts sociales, ci 6.495 parts

- *M. Roger DAVID*
 titulaire d'1 part sociale, ci 1 part

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 39.210 parts, soit au moint la moitié des parts sociales, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame Sylvie MEIGNEN, co-gérante associée.

Madame Anne BLANCHE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente.

La Présidente rappelle que l'assemblée est réunie sur l'ordre du jour suivant :

1. *Rapport des co-gérants et du Commissaire aux comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ; approbation de ces comptes ; quitus à la gérance.*
2. *Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions.*
3. *Affectation du résultat.*
4. *Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire et d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant.*
5. *Pouvoirs pour formalités.*
6. *Questions diverses.*

Puis, la Présidente dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés et du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception.
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2006.
- Le rapport de gestion de la Gérance et les rapports du Commissaire aux Comptes.
- Le texte des résolutions proposées.
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Elle précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du Décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion de la Gérance et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

.....

QUATRIEME RESOLUTION – Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire et d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration des mandats de Mme Anne BLANCHE, Commissaire aux comptes titulaire, et de M. Didier ALLAIN-DUPRE, Commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer, pour pourvoir à leur remplacement :

- ***Le Cabinet CHARRIER-BILLON CONSULTANTS***
 SARL au capital de 900.000 Euros
 Siège social : 39, rue Denis Papin
 85180 CHATEAU D'OLONNE
 Représenté par M. Olivier CHARRIER

en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.

- ***Monsieur Jean-Yves BILLON***
 Demeurant : 39, rue Denis Papin
 85180 CHATEAU D'OLONNE

en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 à tenir en 2013.

Le représentant du Cabinet CHARRIER-BILLON CONSULTANTS et Monsieur Jean-Yves BILLON ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ces mandats que rien ne s'opposait à cette acceptation de mandats.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

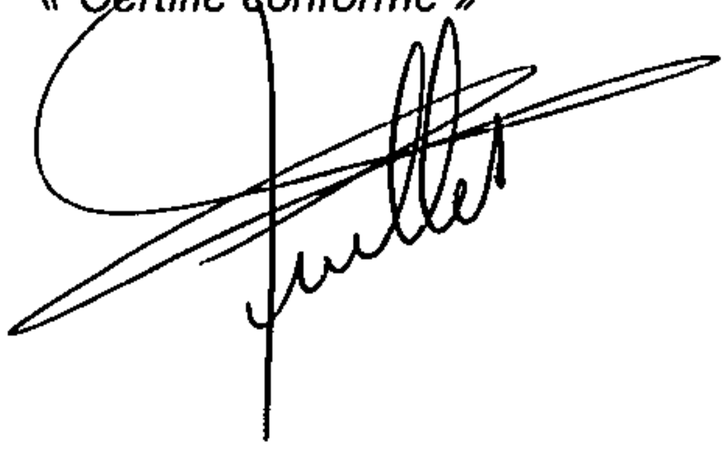
SD

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les co-gérants présents, après lecture.

Un co-gérant
Mme Sylvie MEIGNEN
« Certifié conforme »



Jean-Yves BILLON
Expert comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Poitiers
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Poitiers

Rue D. Papin – BP 81830
Le Château d'Olonne
85118 Les Sables d'Olonne Cedex
Tél. : 02.51.95.07.48
Fax : 02.51.32.88.61

SARL CIF SERVICES
A l'attention de Sylvie MEIGNEN
10 rue de Bel Air
44000 - NANTES

JYB/FD/SD

Le Château d'Olonne, le 5 juillet 2007

Madame le Directeur,

J'ai le plaisir de vous confirmer l'acceptation des fonctions de commissaire aux comptes suppléant de votre société.

Vous remerciant de la confiance que vous me témoignez,

Veuillez recevoir, Madame le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Yves BILLON

CRCC
COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE POITIERS

ATTESTATION

Je soussigné, **Thierry DEVAUTOUR**, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de la Région de POITIERS, certifie que :

Monsieur Jean Yves BILLON
exerçant : 39, rue Denis Papin
B.P. 81830
85118 LES SABLES D'OLONNE Cedex

est inscrit sur la liste des commissaires aux comptes du ressort de la Cour d'Appel de POITIERS depuis le :

6 décembre 2002

Fait à Niort, le 3 janvier 2007

p/o T. Devautour - Absent

Thierry DEVAUTOUR